



[www.fadg.ca](http://www.fadg.ca)

# PLAN DIRECTEUR de la Fondation autochtone de guérison 2013

---

Notre mission est de fournir des ressources favorisant la réconciliation, d'encourager et d'appuyer les Autochtones et leurs communautés à développer et à renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus physiques, sexuels, psychologiques, culturels et spirituels subis sous le régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

---

Pour obtenir plus d'information ou d'autres exemplaires, adressez-vous à —  
Fondation autochtone de guérison | 75, rue Albert, pièce 801 | Ottawa, Ontario K1P 5E7  
Téléphone : (613) 237-4441 | Sans frais : (888) 725-8886  
Télécopieur : (613) 237-4442  
Courriel : [programs@ahf.ca](mailto:programs@ahf.ca) | site Web : [www.fadg.ca](http://www.fadg.ca)

---



# 2013 PLAN DIRECTEUR

# La Fondation autochtone de guérison

---



## **Mandat**

Contexte, Énoncés de mission, de vision  
et de valeurs

3

## **Profil de la Fondation**

Profil de la Fondation Fondement, histoire,  
régie interne, structure de l'organisation

5

## **Pratiques de gestion saine**

Défis, risques et perspectives

9

Notre environnement de fonctionnement

10

Objectifs stratégiques de la FADG

12

Mouvements de trésorerie pluriannuels

21

Échéancier de la réduction progressive des opérations

22

Modèle logique de la FADG

23



# Notre Mandat

## Background

Le 7 janvier 1998, dans le cadre de la réponse au rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), le gouvernement fédéral a dévoilé une nouvelle initiative intitulée Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones. Grâce à cette stratégie, il visait à amorcer un processus de réconciliation avec les Autochtones et à renouveler sa relation avec eux. L'engagement du gouvernement canadien à verser un montant de 350 millions de dollars a constitué la pierre angulaire de Rassembler nos forces ; l'intention de ce fonds de guérison était d'appuyer des initiatives de guérison communautaires destinées aux Autochtones affectés par les séquelles des abus physiques et sexuels commis dans les pensionnats et leurs répercussions intergénérationnelles.

La Fondation autochtone de guérison (FADG) a été créée dans le but de :

- appuyer financièrement des services et des activités de guérison communautaires visant à s'attaquer aux séquelles intergénérationnelles des abus physiques et sexuels commis sous le régime des pensionnats indiens au Canada;
- remplir la fonction de mécanisme efficace d'affectation de fonds;
- promouvoir un environnement public d'un grand soutien à l'égard de la démarche de guérison;
- promouvoir la réconciliation entre Autochtones et non Autochtones.

Faisant suite à de nombreuses rencontres avec des Survivants, avec des membres de la communauté de guérison, avec l'Assemblée des Premières Nations, le Congrès des Peuples Autochtones, Inuit Tapirisat du Canada, le Ralliement national des Métis et l'Association des femmes autochtones du Canada, la FADG a été établie le 31 mars 1998. La durée de son mandat a été fixée à onze ans et celui-ci prendra fin le 31 mars 2009. La FADG est une

corporation à but non lucratif, dirigée par des Autochtones indépendamment des gouvernements et des organisations représentant les Autochtones. La FADG a été investie du mandat d'attribution d'un « fonds de guérison » (350 millions \$ plus les intérêts générés) selon le calendrier d'exécution suivant :

- Une année à compter du 1er avril 1998 consacrée à la mise sur pied de son fonctionnement;
- Cinq années à compter du 1er avril 1999 pour allouer ou engager la totalité du fonds de 350 millions \$ et les intérêts générés;
- Cinq années à compter du 1er avril 2003 pour faire les derniers versements des engagements financiers pluriannuels, assurer un contrôle suivi des projets et rédiger le rapport final.

Dans le cadre du budget fédéral du printemps 2005, le gouvernement du Canada a engagé des fonds de 40 millions de dollars à la Fondation autochtone de guérison. Cette attribution additionnelle a permis à la FADG de prolonger quatre-vingt huit projets existants pendant trois ans, soit jusqu'au 31 mars 2007, mais non la durée du mandat de la Fondation. En 2007, la Fondation a reçu 125 millions de dollars supplémentaires dans le cadre de l'Accord de règlement final relatif aux pensionnats indiens à titre de fonds de guérison pour les anciens élèves des pensionnats indiens. Ces fonds assurent la continuation de la FADG jusqu'en 2012 comme suit :

- 2007 : prolongement de 134 projets financés jusqu'au 31 mars 2010 et de 11 centres de guérison jusqu'au 31 mars 2012 (un total de 145 projets financés);
- 2008 : évaluation de la FADG par le gouvernement tel qu'indiqué dans l'Accord de règlement
- 2010-2011 : commencement de la stratégie de réduction progressive des activités (en supposant qu'aucun autre fonds de guérison ne sera engagé à être versé à la Fondation autochtone de guérison par suite de l'évaluation du gouvernement en 2008);
- 2011-2014 : vérification financière finale, fermeture de la FADG.

# Énoncés de vision, de mission et de valeurs

Notre vision englobe toutes les personnes touchées par les répercussions des abus physiques, sexuels, psychologiques, culturels et spirituels subis dans les pensionnats indiens qui ont confronté de manière globale et significative le traumatisme non résolu, qui ont rompu le cycle intergénérationnel de la violence, qui ont scellé une réconciliation avec l'ensemble de leurs relations et qui ont développé leurs capacités en tant que personne, famille, communauté, nation et peuple pour assurer leur mieux-être.

Notre mission est de fournir des ressources favorisant la réconciliation, d'encourager et d'appuyer les Autochtones et leurs communautés à développer et à renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus physiques, sexuels, psychologiques, culturels et spirituels subis sous le régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Nous nous considérons comme les facilitateurs d'un processus de guérison aidant les Autochtones et leurs collectivités à s'aider eux-mêmes, fournissant les ressources pour mettre en oeuvre des initiatives de guérison, favorisant une plus grande sensibilisation aux questions et aux besoins relatifs à la guérison, suscitant et cultivant chez le grand public un climat d'un grand soutien. Nous aidons les Survivants à partager la vérité sur leurs expériences vécues au pensionnat et à se faire entendre. Nous travaillons également à encourager la participation des autres Canadiens au processus de guérison et nous les invitons à s'avancer avec nous sur la voie de la réconciliation. Nous privilégions une approche holistique.

Notre but est de favoriser, de renforcer et de soutenir des conditions propices à la guérison, à

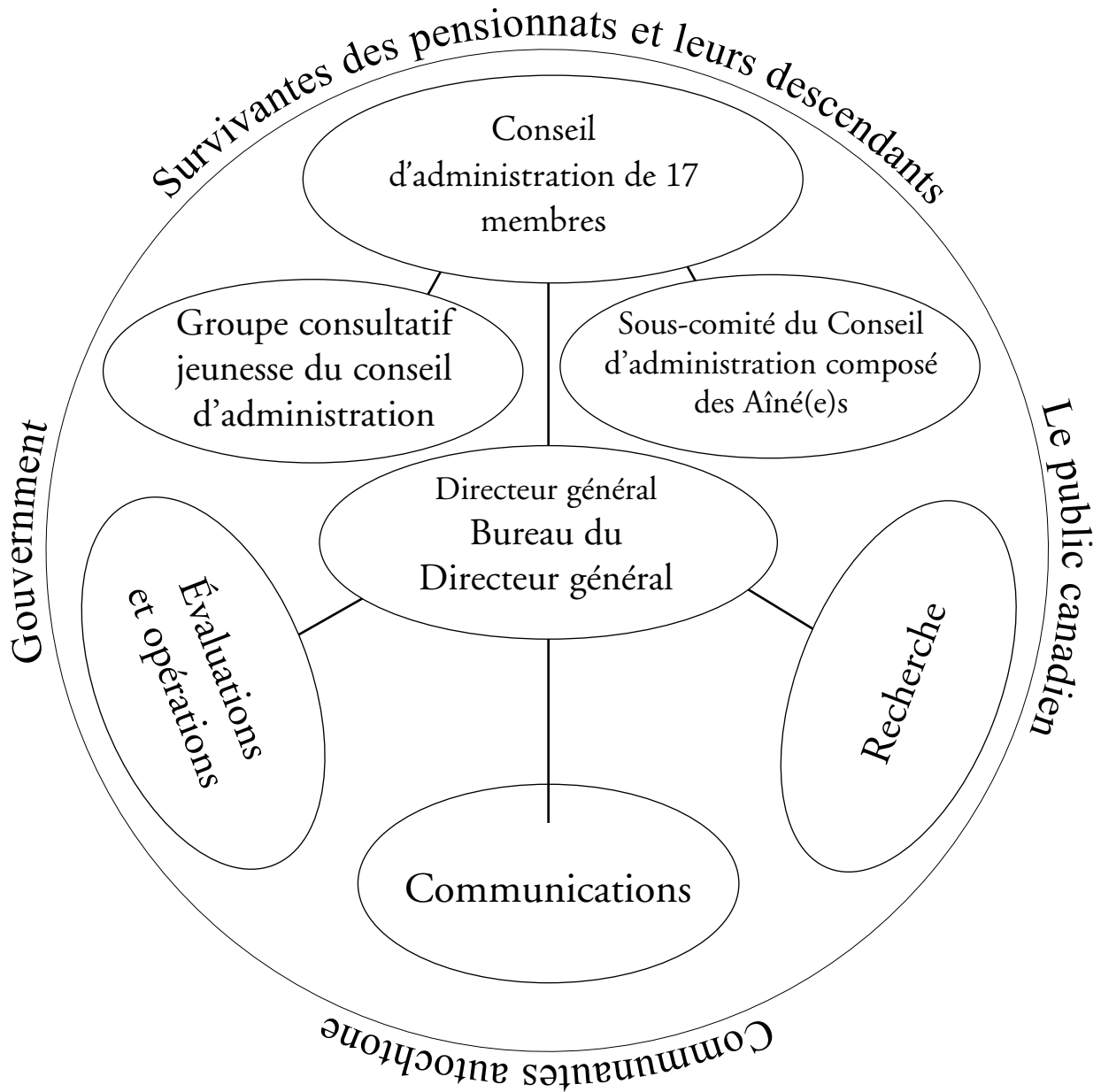
la réconciliation et à l'autodétermination. Nous nous engageons à cibler toutes les formes et manifestations directes ou indirectes d'abus et leurs répercussions intergénérationnelles en nous appuyant sur la force, la détermination et la résilience des peuples autochtones.

Nous mettons l'accent sur des approches répondant aux besoins des personnes, des familles autochtones et à ceux de la collectivité dans son ensemble. Nous considérons la prévention de toute forme de violence et le processus de réconciliation entre les victimes et les agresseurs/auteurs d'actes de violence, de même qu'entre les Autochtones et les Canadiens, comme des éléments essentiels dans le développement soutenu de communautés saines et viables.

En investissant stratégiquement les ressources qui nous ont été confiées et en contribuant à établir un climat sécurisant caractérisé par la confiance, la compréhension et la bonne volonté, nous encourageons tous les Autochtones, qu'ils soient Métis, Inuit ou Premières Nations, vivant dans et hors des réserves, inscrits ou non inscrits, à s'engager pleinement dans des démarches de guérison aptes à répondre efficacement aux besoins et aux circonstances diversifiées des personnes et des collectivités.

En vertu de l'accord de financement, la Fondation autochtone de guérison est légalement responsable devant le gouvernement du Canada. De plus, elle a le devoir moral de rendre compte à la population autochtone, y compris les Survivants, leurs familles, leurs descendants, leurs communautés et leurs nations.

# Profil de la Fondation





# Conseil d'administration et le personnel

Le conseil d'administration de la FADG reflète la diversité de la population autochtone du Canada. C'était sa vision de créer une organisation autochtone qui utilise des pratiques autochtones et mettre en place des moyens rassembleurs. Le rôle du conseil est d'aider les Autochtones à se guérir eux-mêmes en allouant des fonds à des programmes de guérison communautaires, en favorisant l'acquisition de connaissances centrées sur les questions et les besoins liés à la guérison et en ralliant l'appui des Canadiens. Le conseil d'administration, composé de 17 membres autochtones (de Premières Nations, Métis et Inuit), assure la direction de la FADG. Le conseil d'administration administre les biens de la Fondation et assure la régie des opérations et des affaires internes; il est également responsable de l'établissement et de la surveillance de l'application des politiques, des normes et des procédures d'investissement, ainsi que des relations avec des entités politiques, et est également chargé de donner l'autorisation finale au financement de projets de guérison. Il a le devoir moral de rendre compte à la population autochtone et il est légalement responsable devant le gouvernement du Canada.

Un groupe consultatif formé de quatre Aînés oriente et appuie le conseil d'administration dans ses travaux. La politique de la Fondation autochtone de guérison concernant les Aînés définit le processus de sélection des Aînés. Les directeurs sont nommés en conformité avec le règlement administratif No 1-A qui porte de façon générale sur les travaux et les activités de fonctionnement de la Fondation autochtone de guérison.

Les membres du conseil d'administration représentent les Survivants des pensionnats, des organisations de Survivants des pensionnats et autres groupes d'intérêt – particulièrement, l'Assemblée des Premières Nations, le Inuit Tapirit Kanatami, le Ralliement national des Métis du Canada, le Congrès des Peuples autochtones et l'Association des femmes

autochtones du Canada.

Les neuf membres fondateurs du conseil d'administration ont été nommés de la façon suivante :

- trois par l'Assemblée des Premières Nations;
- un par le Congrès des Peuples autochtones;
- un par Inuit Tapiriit Kanatami;
- un par l'Association des femmes autochtones du Canada;
- un par le Ralliement national des Métis du Canada;
- deux par le gouvernement du Canada.

Ces neuf membres du premier conseil d'administration ont à leur tour choisi huit autres membres répartis comme suit :

- cinq sont des membres de Premières Nations et/ou des personnes de premières nations;
- un Inuk;
- un Métis;
- un Inuk ou un Métis.

Depuis 1998, la composition du conseil d'administration de la Fondation autochtone de guérison a été bien dynamique. En effet, au fil des années, il y a eu des départs et la venue de nouveaux membres. Le mandat conféré aux membres est de deux ans et ceux-ci peuvent se présenter pour une re-nomination ou, suivant le cas, faire un nouveau choix (une réélection).

## Le président

Le président est le premier dirigeant et, sous l'autorité du conseil d'administration, il exercera la supervision générale des opérations et des affaires de la corporation; il aura également tous autres pouvoirs et attributions que pourrait lui conférer le conseil d'administration. Le président doit être autochtone et il doit être résidant canadien. Le président est un dirigeant désigné de l'organisation. Il ou elle est le personnage central de l'organisation qui assure la coordination des efforts et des réalisations de la Fondation.

## Le président du conseil d'administration

Le président est le premier dirigeant et, sous l'autorité du conseil d'administration, il exercera la supervision générale des opérations et des affaires de la corporation; il aura également tous autres pouvoirs et attributions que pourrait lui conférer le conseil d'administration. Le président doit être autochtone et il doit être résidant canadien. Le président est un dirigeant désigné de l'organisation. Il ou elle est le personnage central de l'organisation qui assure la coordination des efforts et des réalisations de la Fondation.

## Le directeur général

Le directeur général relève du conseil d'administration. En partenariat avec le président du conseil d'administration, il permet au conseil d'administration d'exercer son rôle de gouvernance et il facilite l'interaction entre les cadres de direction, le personnel et le conseil d'administration. Il assure le leadership nécessaire à la réalisation du mandat, de la stratégie et des objectifs de la FADG et il exerce les pouvoirs et les fonctions qui lui ont été déterminés et confiés par le conseil d'administration.

Avec un effectif de trois employés, le bureau du directeur administratif aide le conseil d'administration à jouer son rôle de gouvernance, à assurer et à maintenir l'intégrité de la FADG aux yeux du public, de même qu'à améliorer son image publique; il appuie également la mise en oeuvre du mandat et des

objectifs de la FADG, permet d'assurer le rendement efficace des gestionnaires et de faire en sorte que toute activité de la FADG observe les prescriptions juridiques et éthiques. Le bureau du directeur général assume ses responsabilités dans les secteurs suivants :

- conseil d'administration
- gestion
- ressources humaines
- finances
- communications
- recherche

## Opérations

Dirigé par le **directeur général**, le département des Opérations est responsable par :

- des services d'information et de soutien communautaire;
- de la saisie des données et de l'évaluation des propositions;
- des contrats et du suivi des projets financés;
- de l'établissement des budgets et des rapports financiers;
- de la gestion du portefeuille de valeurs mobilières du fonds de guérison de 350 millions de dollars, ainsi que les autres fonds obtenus;
- de la gestion de l'informatique et de la mise à jour des systèmes, y compris la base de données des projets (GIFTS);
- de l'administration générale, y compris le bureau d'accueil, le courrier/la correspondance et les approvisionnements;
- de l'administration de tous les processus comptables et du maintien des contrôles financiers.

## Recherche

Le département Recherche est responsable :

- de superviser l'évaluation de la FADG;
- de tenir à jour le Centre de ressources de la FADG;
- d'entreprendre la recherche sur les enjeux de la FADG pour étayer les décisions du conseil;
- de passer les contrats de recherche à l'appui des programmes de guérison;
- de coordonner la rédaction et la publication des séries Évaluation et Recherche;
- de superviser et de coordonner le Rapport final de la FADG.

## Communications

Les principales responsabilités du Service des communications consistent à communiquer les décisions stratégiques du conseil d'administration aux parties intéressées de la Fondation et à faire la promotion proactive de la vision, de la mission et des activités de la Fondation autochtone de guérison.

Guidé par la Stratégie de communications de la FADG, le travail du Service des communications consiste notamment à fournir une tribune interactive favorisant le partage des informations avec les collectivités autochtones au Canada et à cerner les enjeux associés au régime des pensionnats, à la guérison et à la réconciliation afin de conscientiser le public canadien. Il incombe également au Service des communications d'assurer la diffusion efficace de l'information au sein de l'organisation. Le Service des communications assume la responsabilité première en matière de :

- publications
- site Web
- liaison avec les médias
- rencontres régionales
- présentations publiques
- annonces
- sensibilisation du public
- traduction et rédaction

# Pratiques de gestion saine

La FADG est dirigée par un conseil d'administration formé de 17 membres qui établit les orientations/les priorités suivant les termes de ses règlements administratifs, l'accord de financement dûment signé avec le gouvernement du Canada et des échanges continus avec les Autochtones. Ces contacts et discussions ont commencé à la conférence de Squamish en juillet 1998 et ils ont continué tout au long du mandat de la Fondation grâce aux rencontres régionales annuelles tenues dans l'ensemble du pays, ainsi qu'aux séances de travail axées sur la constitution d'un réseau d'entraide entre les projets financés, la Journée commémorative et la rencontre nationale des projets (juillet 2004 à Edmonton).

## **Performance opérationnelle antérieure**

Afin de satisfaire à ses obligations en matière de reddition des comptes, la FADG a établi et appliqué :

- un cadre de gestion du risque;
- un cadre de conformité et de surveillance;
- un modèle de régie à l'intention des projets communautaires.

Le gouvernement du Canada a nommé deux membres qui siègent au conseil d'administration. Actuellement, au sein du conseil de la FADG, Santé Canada et les Affaires indiennes et du Nord canadien ont chacun un représentant, mandataire du gouvernement du Canada.

Au cours des années, la Fondation a :

- obtenu des attestations consécutives sans réserve par suite de la vérification de fin d'exercice de la situation financière de chacune de ses années de fonctionnement;
- fait faire pro activement une vérification de la conformité des autorisations conformément aux directives émises par le vérificateur général du Canada;
- effectué trois évaluations intérimaires des activités de programme de la FADG;
- publié un rapport final en trois volumes un an en avance sur l'échéancier prévu.

# Contexte opérationnel

## Défis et perspectives

Pendant de nombreuses années, le cadre de financement de la Fondation autochtone de guérison a été dynamique. Au moment de son budget du printemps 2005, le gouvernement du Canada a accordé 40 millions \$ à la Fondation autochtone de guérison. Suite à cet engagement, des pourparlers ont mené à la signature dans les mois suivants à un accord de financement. Ce montant de 40 millions \$ a permis à la FADG de prolonger pour une durée de trente-six mois quatre-vingt-huit projets (c à d jusqu'au 31 mars 2007). Dans les mois qui ont suivi, le gouvernement du Canada a entamé un processus de négociation qui a abouti à l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens, un accord historique réalisé en septembre 2007.

L'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens a consisté en un ensemble de mesures globales ayant trait aux pensionnats indiens et comprenant un Paiement d'expérience commune (PEC), un Processus d'évaluation indépendant (PEI), un montant réservé à des activités commémoratives, l'établissement de la Commission de témoignage et réconciliation (CTR) et l'appui à la guérison. Dans le cadre de cet Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens, la Fondation autochtone de guérison a obtenu un autre engagement sur cinq ans de 125 millions \$ du gouvernement du Canada. En prévision de diverses suites possibles, les membres du conseil d'administration de la FADG se sont réunis et ont débattu des stratégies de financement à appliquer dans l'avenir. Ainsi la Fondation était prête à passer à l'action au moment où l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens a été annoncé, lui donnant les moyens de faire progresser ses efforts d'appui à des initiatives cruciales de guérison dans des communautés.

Les fonds obtenus de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens de 2007 ont permis à la FADG d'octroyer des subventions à des projets qui ont pu être prolongés pendant trois ans. En date du 31 mars 2010, la Fondation

autochtone de guérison avait épuisé les ressources assurant le financement à 134 projets communautaires. En conséquence de l'épuisement des fonds, une grande partie de ces projets de guérison ont pris fin.

Tous ensemble, les projets appuyés par la FADG ont constitué un réseau national de guérison à caractère unique consacré exclusivement au traitement des répercussions intergénérationnelles des abus physiques et sexuels commis au sein du régime des pensionnats indiens du Canada. De plus, ce réseau de guérison est venu apporter un complément et appuyer les travaux de la Commission de témoignage et réconciliation du Canada et les efforts du Programme de soutien en santé résolution des questions des pensionnats indiens.

Nous sommes très fiers d'avoir pu contribuer aux efforts de guérison entrepris par les communautés.

Le défi pour la Fondation autochtone de guérison a été, et continue d'être, la sensibilisation de l'opinion concernant la nature de longue durée du parcours de guérison. Nous croyons que la guérison offre aux Autochtones perturbés par les abus subis dans les pensionnats de réelles perspectives d'espoir, et en l'absence de la Fondation autochtone de guérison, d'autres pourront tirer profit des ressources que nous avons planifié léguer. Le mouvement de guérison doit se poursuivre et il se poursuivra.

### **Héritage de la Fondation autochtone de guérison**

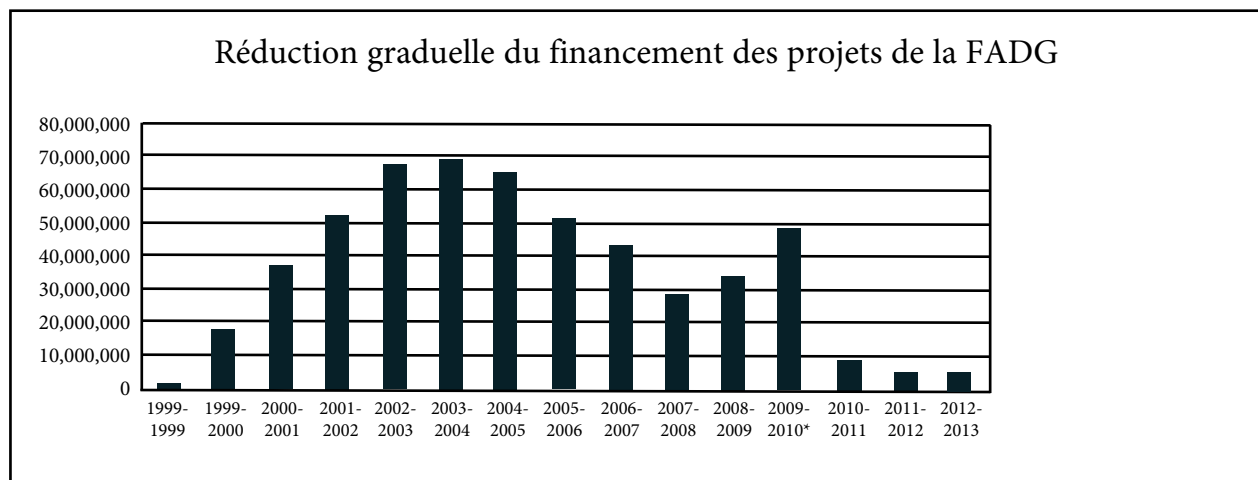
La stratégie de réduction progressive de la Fondation autochtone de guérison s'étendra jusqu'en 2014 en prévision de sa fermeture. Malgré cela, il y a encore des défis à relever qui nous tiendront en haleine au-delà de cette date. Dans cette optique de la planification du legs ou de l'héritage que la FADG veut laisser, nous avons enclenché des efforts qui tiennent compte

du contexte post-FADG. Voici certaines de ces considérations :

comment disposer des ressources matérielles accumulées (documents, résultats de la recherche, vidéos, ouvrages, publications, dossiers, etc. ) pendant la durée de notre fonctionnement; comment s'assurer de l'accessibilité de nos publications, qu'elles soient du domaine de la recherche ou non, une fois notre organisation démantelée; comment le mieux contribuer à la durabilité des projets appuyés par la FADG dans les années qui suivront la fermeture de l'organisation. Dans ce cadre, nous avons la possibilité de veiller à la pérennité du riche héritage de la FADG. Compte tenu de l'importance considérable des travaux de recherche et des coûts qui y ont été consacrés et compte tenu également de la pertinence, de l'intérêt soutenu de ces résultats de recherche, nous croyons que d'assurer la pérennité de cet héritage relève à la fois de la nécessité pratique et de l'obligation morale. Nous espérons tirer parti de cette possibilité à l'aide d'une planification du legs, le principal volet étant d'établir une stratégie d'archivage. La priorité de cette stratégie sera de continuer à produire des ressources de guérison pratiques et de s'assurer que les communautés y auront accès bien longtemps dans l'avenir.

## Notre situation actuelle

- Les ententes de contribution de la FADG conclues pour le financement de 134 projets se sont terminées le 31 mars 2010.
- Quant à celles établies pour les 11 centres de guérison, elles se termineront le 31 décembre 2013.
- Dans les années à venir, la Fondation autochtone de guérison s'acquittera des activités restantes de son mandat. Parmi celles-ci, il y a le suivi de l'évolution des projets financés, la publication de rapports annuels, de plans généraux et de bulletins d'information, de même que la production d'études de recherche traitant notamment de perspectives liées à la guérison et à la réconciliation, le processus de vérité (témoignage) et de réconciliation et le paiement d'expérience commune.
- Nous avons amorcé la stratégie de réduction progressive de la FADG et, pendant les années 2011 et 2012, nous produirons un document final et démantèlerons la FADG.



\*Note : contient des paiements de retenue d'années précédentes en attente de l'exécution des conditions exigées.

# Objectifs stratégiques de la FADG

- 1 Appuyer les efforts de guérison communautaires et développer/renforcer la capacité des collectivités
- 2 Appuyer la capacité de développement des Autochtones
- 3 Promouvoir et favoriser une opinion publique mieux éclairée et plus solidaire
- 4 Assurer le rendement efficace et responsable des gestionnaires
- 5 Promouvoir la réconciliation
- 6 L'échange des connaissances
- 7 Mettre en application la stratégie de réduction progressive des activités et la stratégie des ressources humaines de l'organisation
- 8 Appuyer les travaux de la Commission de vérité et de réconciliation

## Objectif stratégique 1

Appuyer les efforts de guérison communautaires et développer/renforcer la capacité des collectivités

<b>Équipe</b>	<b>Activités</b>	<b>Résultats escomptés</b>
<b>Conseil d'administration</b>	Réunions des membres du conseil d'administration visant à examiner, à faire valoir et à établir les grandes orientations.	Orientation claire conformément aux énoncés de mission, de vision, de valeurs, du mandat, des lignes directrices et des accords de la Fondation autochtone de guérison.
<b>Conseil de direction</b>	Directives aux gestionnaires pour qu'ils donnent suite aux orientations.	Activités qui appuieront les objectifs stratégiques de la FADG et qui y contribueront.
<b>Opérations</b>	Appui financier et contrôle suivi des projets de guérison thérapeutiques communautaires; fournir un soutien plus direct aux projets communautaires ayant besoin d'aide dans la gestion de projet.	Renforcement de la capacité des communautés; augmentation des incidences des initiatives de guérison communautaires et de la participation à ces efforts.
<b>Recherche</b>	Achèvement des activités prévues par la Recherche, ainsi que des sommaires dans un langage clair et simple d'études choisies; réimpression au besoin des études de recherche; améliorer la stratégie de réimpression.	Augmentation de la sensibilisation et de la capacité des collectivités/ de leurs membres; conception, développement et mise en oeuvre de programmes plus efficaces.
<b>Communications</b>	Appui aux travaux du conseil d'administration, du conseil de direction, des sections de la Recherche et des Opérations en produisant et en assurant la traduction et l'édition de documents; livraison au public de ressources liées à la guérison; mise à jour du site Web; appui aux collectivités par des activités de rapprochement ou de prise de contact avec le public (c.-à-d. des rencontres) et par des activités liées aux fonctions de l'agent de relations publiques.	Coordination efficace des équipes de la FADG et amélioration et intensification des communications.



## Objectif stratégique 2

Appuyer le développement des habiletés et de la capacité des Autochtones

<b>Équipe</b>	<b>Activités</b>	<b>Résultats escomptés</b>
<b>Conseil d'administration</b>	Développer des politiques.	La FADG contribuera au développement et à la promotion des habiletés dans les communautés autochtones.
<b>Conseil de direction</b>	Dirige et assure le suivi de l'application des politiques, appuie et encourage l'embauche des Autochtones.	Les activités appuieront l'atteinte des objectifs stratégiques de la FADG et y contribueront.
<b>Opérations</b>	Embaucher des Autochtones chaque fois que c'est possible, internats avec des étudiants Autochtones.	Accroissement des possibilités pour les Autochtones, développement des habiletés des Autochtones.
<b>Recherche</b>	Mise sous contrat d'Autochtones chaque fois que c'est possible, appuyer la recherche dirigée par des Autochtones;; publication d'articles par des Autochtones; internats avec des étudiants Autochtones.	Accroissement des possibilités pour les Autochtones; promotion de la recherche dirigée par des Autochtones.
<b>Communications</b>	Embaucher des Autochtones chaque fois que c'est possible; partager l'information et les ressources avec les étudiants, chercheurs, et le grand public; internats avec des étudiants Autochtones.	Accroissement des possibilités pour les Autochtones, appuyer le talent autochtone.

## Objectif stratégique 3

Promouvoir et favoriser une opinion publique mieux éclairée et plus solidaire

<b>Équipe</b>	<b>Activités</b>	<b>Résultats escomptés</b>
<b>Conseil d'administration</b>	Entrevues avec les médias et présentations; constitution de réseaux; établissement d'une politique générale.	Sensibilisation accrue au besoin et à l'importance de la guérison et de la réconciliation.
<b>Conseil de direction</b>	Entrevues avec les médias et présentations; constitution de réseaux; exécution de la politique ou des orientations établies par le conseil d'administration.	Les activités appuieront l'atteinte des objectifs stratégiques de la FADG et y contribueront.
<b>Opérations</b>	Gestion des ressources financières de manière efficiente, responsable et transparente, en s'assurant que celles-ci sont investies dans la guérison thérapeutique communautaire.	Opinion publique favorable et positive, ayant confiance en la capacité de la FADG de gérer les fonds de façon responsable.
<b>Recherche</b>	Participation à des conférences, à des conseils/commissions, et à des réseaux; établissement de partenariats stratégiques.	Les partenaires appuieront la réalisation des objectifs stratégiques de la Fondation et contribueront à les faire connaître auprès du grand public.
<b>Communications</b>	Prestation d'information claire, pertinente et bien documentée sur les activités de la FADG; écoute attentive des préoccupations des Survivants, de leur famille et du grand public et réponse à leurs questions; coordination des entrevues avec les médias et diffusion auprès de ces médias de l'information et des ressources disponibles.	Coordination efficace des équipes de la FADG et augmentation de l'efficacité des communications.

## Objectif stratégique 4

### Assurer le rendement efficace et responsable des gestionnaires

<b>Équipe</b>	<b>Activités</b>	<b>Résultats escomptés</b>
<b>Conseil d'administration</b>	Établissement d'orientations pertinentes; approbation des rapports et des budgets soumis aux membres du conseil d'administration aux réunions ordinaires.	Amélioration de l'efficacité de l'équipe des gestionnaires de la FADG.
<b>Conseil de direction</b>	Entamer une vérification fondée sur l'optimisation des ressources, maintenir l'application de mesures de contrôle pour assurer une gestion générale conforme aux orientations, aux plans de travail et aux directives; donner des orientations stratégiques.	Amélioration de l'efficacité de l'équipe des gestionnaires de la FADG.
<b>Opérations</b>	Contrôle suivi des budgets et des dépenses; examen des politiques de façon continue; suivi de l'évolution des projets en conformité avec la stratégie de gestion du risque; collecte et analyse des rapports financiers annuels présentés par les projets.	Renforcement des procédés/ processus de gestion interne; le maintien de rapports de vérification annuels sans réserve.
<b>Recherche</b>	Partenariats stratégiques de recherche avec d'autres organisations et des parties intéressées afin de permettre un effet de levier des ressources financières limitées de la FADG.	Les partenariats de recherche optimiseront l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources.
<b>Communications</b>	Production d'un plan directeur pour la FADG; prestation à l'interne d'un service de communications à l'appui du fonctionnement de l'organisation; examen et diffusion des documents clés (Rapports annuels, Plan directeur, Stratégie des communications, Code de conduite, Code déontologique)	Le plan directeur de la Fondation intègrera les objectifs stratégiques pour toute l'organisation et favorisera une meilleure connaissance, compréhension et coordination des activités; les orientations seront mieux connues et comprises et continueront à évoluer.

## Objectif stratégique 5

### Promouvoir la réconciliation

Équipe	Activités	Résultats escomptés
<b>Conseil d'administration</b>	Établissement d'orientations pertinentes; assurance que les politiques mises en place sont conformes au programme d'action lié à la réconciliation; activités en partenariat avec les parties intéressées.	Le personnel effectuera les activités en conformité avec la politique générale ou les grandes orientations établies par le conseil d'administration.
<b>Conseil de direction</b>	Établissement d'un plan de gestion menant à la réalisation des orientations établies par le conseil d'administration; appui au conseil d'administration grâce à des rencontres avec les parties intéressées et les partenaires; établissement d'une relation de coopération avec la Commission de vérité et de réconciliation	La FADG contribuera à renforcer les partenariats centrés sur la réalisation de l'objectif à long terme de la réconciliation.
<b>Opérations</b>	Appui aux projets financés dans l'obtention d'information pouvant faciliter leur participation aux initiatives de la Commission de vérité et de réconciliation.	Les collectivités seront en mesure de répondre aux besoins immédiats de guérison et de progresser vers l'atteinte de l'objectif à plus long terme de la réconciliation.
<b>Recherche</b>	Production de publications sur la vérité et la réconciliation et sur le Paiement d'expérience commune (PEC).	Avancement de la réconciliation au sein des familles et des collectivités autochtones.
<b>Communications</b>	Participation à des conférences, à des réunions, à des rencontres; participation à des partenariats stratégiques avec le gouvernement, les organisations religieuses et d'autres intervenants qui sont à instaurer des initiatives de réconciliation; communication d'informations et de ressources concernant les modèles et les objectifs de réconciliation	Grâce aux partenariats stratégiques, la FADG réussira à accroître la sensibilisation du public à l'importance des initiatives de réconciliation.

## Objectif stratégique 6

### L'échange des connaissances

Équipe	Activités	Résultats escomptés
<b>Conseil d'administration</b>	Établissement d'orientations pertinentes; approbation des rapports et des budgets soumis aux membres du conseil d'administration aux réunions ordinaires.	Le personnel effectuera les activités en conformité avec la politique générale ou les grandes orientations établies par le conseil d'administration.
<b>Conseil de direction</b>	Établissement d'un plan de gestion menant à la réalisation des politiques du conseil d'administration.	Les membres du personnel exerceront leurs rôles respectifs liés à l'exécution des politiques.
<b>Opérations</b>	Examen sur place des projets et rencontres avec les responsables des projets; s'assurer de la présentation des rapports annuels de gestion.	Les pratiques de guérison prometteuses, de même que d'autres ressources applicables, seront recueillies auprès des projets financés et elles seront diffusées.
<b>Recherche</b>	Production de publications et conduite d'évaluations portant sur la sensibilisation aux pratiques de guérison prometteuses; élaboration et mise en place d'une stratégie d'archives.	La prestation d'activités de guérison dans les communautés sera améliorée et élargie (plus diversifiée).
<b>Communications</b>	Production et diffusion d'articles sur les activités de guérison dans le Bulletin d'information; production d'une trousse/pochette d'information sur la guérison; organisation d'activités de réseautage et des conférences; appui au plan d'action de la Recherche par des campagnes média organisées en fonction des lançements d'études de recherche, présentations publiques.	La prestation d'activités de guérison dans les communautés sera améliorée et élargie (plus diversifiée).

## Objectif stratégique 7

Mettre en application la stratégie de réduction progressive des activités et la stratégie des ressources humaines de l'organisation

<b>Équipe</b>	<b>Activités</b>	<b>Résultats escomptés</b>
<b>Conseil d'administration</b>	Établissement d'orientations pertinentes.	Le personnel effectuera les activités en conformité avec la politique générale ou les grandes orientations établies par le conseil d'administration.
<b>Conseil de direction</b>	Établissement de programmes d'emploi et d'encadrement; d'un plan de ressources humaines, y compris des plans individuels de formation; continuation du programme d'embauche d'étudiants.	Les activités organisationnelles seront conformes au plan de gestion; les besoins en matière de ressources humaines seront répondus en fonction de la stratégie de réduction progressive des activités.
<b>Opérations</b>	Examen et application de la stratégie de réduction progressive des activités; plan prévoyant la disposition des biens/dossiers de la FADG; continuation des discussions avec les centres de guérison sur leur viabilité; identification proactive et prestation d'appui non financier aux personnes, aux Survivants et aux organismes pour renforcer leur capacité d'entreprendre et d'assurer la continuité des activités de guérison; voir à ce que les exigences en matière de rapports des projets financés traitent de la durabilité	Conformément au scénario établi dans le cadre de la stratégie de réduction progressive des activités, la Fondation autochtone de guérison satisfera aux objectifs spécifiques liés aux effectifs et aux opérations et fermera ses portes en 2012; les projets auront établi des plans de durabilité.
<b>Recherche</b>	Diffusion de la documentation de recherche à l'appui de la durabilité des projets financés post-FADG; élaboration d'une stratégie d'archives pour la documentation de la FADG; identification des destinataires de la documentation de la FADG des détenteurs du droit d'auteur.	Transfert du droit d'auteur après la fermeture de la FADG; ses ressources pourront être obtenues après sa fermeture
<b>Communications</b>	Appuyer par la Stratégie des communications les sections de Recherche et de Évaluation et Opérations financières.	Les projets financés par la FADG et le public seront mieux informés de la stratégie de réduction progressive des activités de la FADG.

## Strategic Objective 8

### Appui aux travaux de La Commission de vérité et réconciliation du Canada

<b>Équipe</b>	<b>Activités</b>	<b>Résultats escomptés</b>
<b>Conseil d'administration</b>	Établissement d'orientations pertinentes.	Le personnel effectuera les activités en conformité avec la politique générale ou les grandes orientations établies par le conseil d'administration.
<b>Conseil de direction</b>	Développement d'une relation de coopération avec la Commission de vérité et de réconciliation (CVR); partage de l'information et de l'expérience alors qu'ils en sont à leur fondation.	La Commission de vérité et de réconciliation bénéficiera de l'expérience de la FADG dans ses efforts de promotion de la guérison et de la réconciliation.
<b>Opérations</b>	Appui aux travaux de Recherche et Communications.	Conformément au scénario établi dans le cadre de la stratégie de réduction progressive des activités, la FADG satisfera aux objectifs spécifiques liés aux effectifs et aux opérations et fermera ses portes en 2012; les projets auront établi des plans de durabilité.
<b>Recherche</b>	Production et diffusion des documents de recherche liés à la réconciliation; augmentation de la collection de publications, ressources pouvant contribuer aux travaux de la CVR.	Transfert du droit d'auteur après la fermeture de la FADG; ses ressources pourront être obtenues après sa fermeture.
<b>Communications</b>	Partenariat avec la CVR pour les rencontres communautaires; partage des ressources de communication.	La CVR bénéficiera de l'expérience de la FADG dans ses efforts de promotion de la guérison et de la réconciliation.

# Mouvements de trésorerie pluriannuels

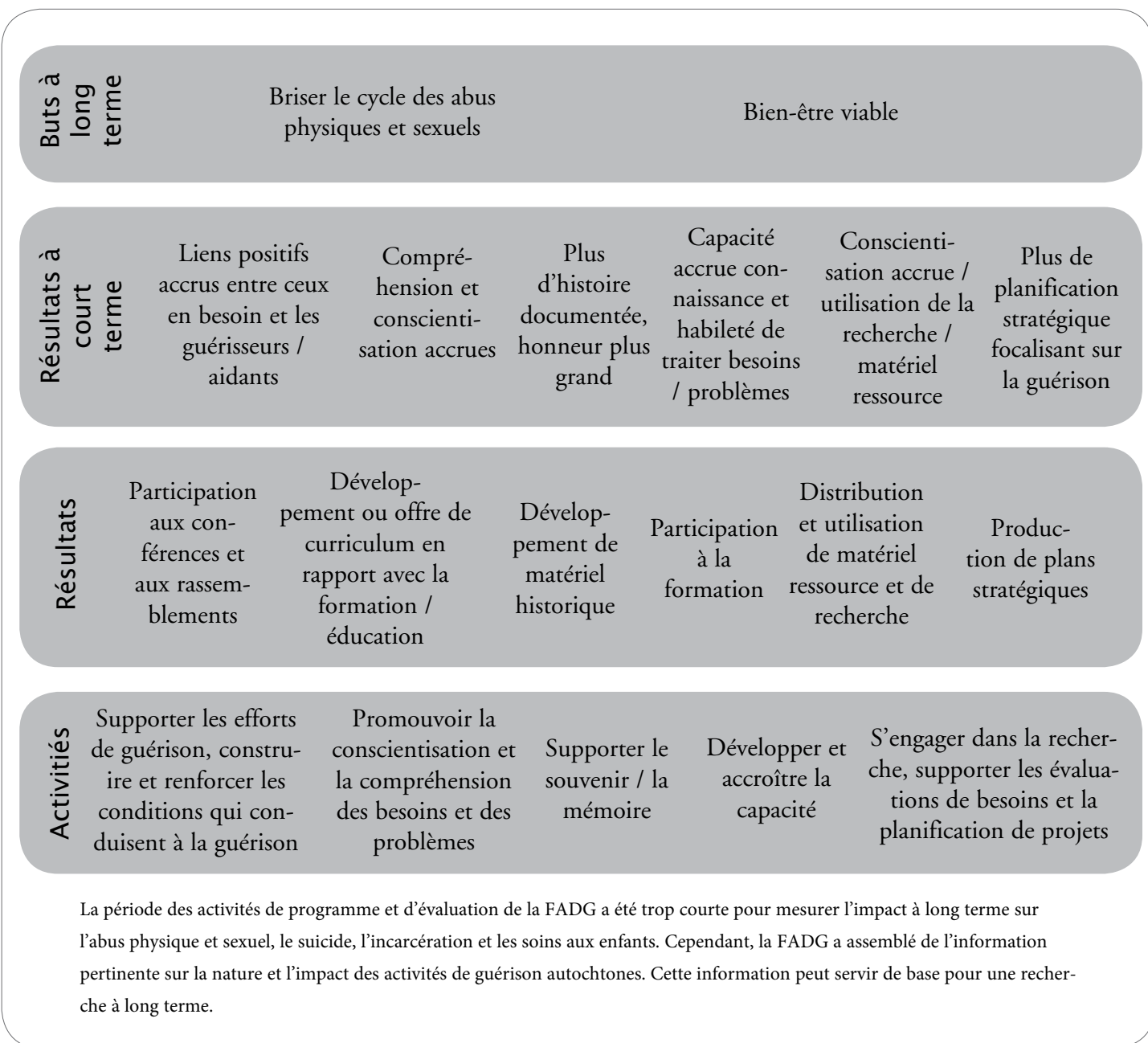
Dépenses	01 avril 2011 à 31 mars 2012	01 avril 2012 à 31 mars 2013	01 avril 2013 à 31 mars 2014	01 avril 2014 à 31 mars 2015
Administration	4 746 905,00\$	3 824 671,00\$	3 624 409,00\$	1 686 724,00\$
Financement des projets	9 568 159,00\$	8 978 286,00\$	7 173 510,00\$	



# Calendrier d'exécution / réduction et cessation

2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Prolongement de 134 projets	→					
			Prolongement de 11 centres de guérison au 31 decembre 2013	→		
Administrer les accords de financement des projets à même les 125 millions \$ reçus de l'Accord de règlement	→					
Mettre en application la Stratégie de communications de la FAD	→					
			Mettre en place la stratégie de réduction progressive des activités : liquidation des biens; des vérifications finales des projets; dissolution de la corporation	→		
		Travailler en partenariat avec le gouvernement afin d'entamer le processus d'évaluation de la FADG, selon l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens				

# Modèle logique de la FADG





Fondation autochtone de guérison  
75, rue Albert, pièce 801 | Ottawa (Ontario) K1P 5E7  
Téléphone: (613) 237-4441 Sans Frais: (888) 725-8886 Télécopieur: (613) 237-4442  
Courriel: [programs@ahf.ca](mailto:programs@ahf.ca) | Site internet: [www.ahf.ca](http://www.ahf.ca)